

branchez-vous santé

Le #ParcoursINM après cancer

Connaissez-vous les interventions non médicamenteuses (INM) ?
Parce qu'elles contribuent à réduire les risques de récurrence des cancers, le programme « Branchez-vous santé » d'AG2R LA MONDIALE vous permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

De quoi s'agit-il ?

Les interventions non médicamenteuses (INM) sont des thérapies qui visent à prévenir et à vous accompagner dans le traitement d'un problème de santé, sans recourir aux traitements médicamenteux. Parmi les principales, les interventions physiques, psychologiques et nutritionnelles.

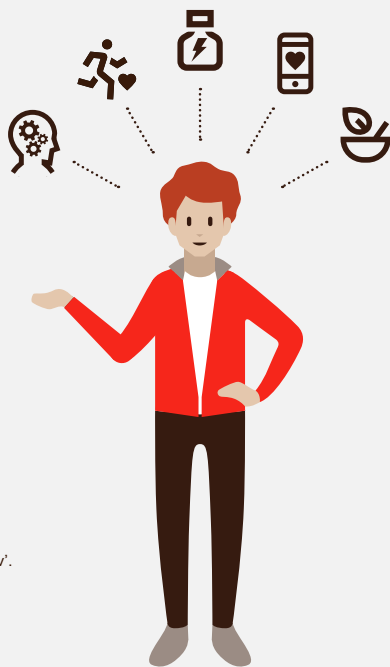


Des études scientifiques* ont démontré l'efficacité de ces soins dans la lutte contre la récurrence des cancers. Intégrés dans un parcours individualisé, les INM permettent de **réduire de façon significative les risques de rechute après traitement**.

* Dont celle menée par l'Institut Curie à Paris dans le cadre du Programme Activ'.



Grâce à l'action combinée d'une activité physique adaptée, d'une alimentation saine et d'un engagement motivationnel soutenu, le #ParcoursINM après cancer contribue à réduire les effets secondaires liés aux traitements et améliore votre état de santé général.



Comment ça marche ?

Le #ParcoursINM après cancer est un programme d'accompagnement progressif et totalement personnalisé. Il commence dès la fin de vos traitements (chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie...). Sa durée, entre 3 et 12 mois, s'adapte à vos besoins.

1

Pour en bénéficier, contactez tout d'abord une infirmière coordinatrice au :

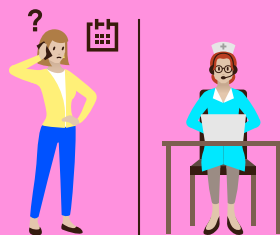
0 801 801 321 Service & appel gratuits

2

Tous les 3 mois, vous échangez par téléphone avec votre infirmière coordinatrice, pour faire le point sur vos habitudes de vie et votre motivation. Des recommandations sur-mesure en matière de nutrition et d'activité physique vous sont délivrées à l'issue de chaque entretien.

3

C'est votre infirmière coordinatrice qui assure la relation avec les professionnels de santé que vous serez amené à rencontrer (diététicien, enseignant en activités physiques adaptées...).



Combien ça coûte ?

Ce dispositif est intégralement pris en charge pour tous les salariés affiliés à un régime de protection sociale AG2R LA MONDIALE (prévoyance ou santé), si leur branche professionnelle a mis en place le programme « Branchez-vous santé ».

